



Compte-rendu du Conseil Communautaire du
15 décembre 2015
à 14h30 à Ardes-sur-Couze

Réf : BV / AD

Titulaires / Suppléants

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	X
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	Pouvoir à Patrick Pelissier
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	X
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	Pouvoir à Jacques Therme
Pascale BRUN	Augnat	
Cyril PORTEFAIX	Augnat	
Guy FRADIN	Chassagne	X
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	X
<i>Véronique TIXIER (suppléante)</i>	<i>La Godivelle</i>	
Sylvianne ANGLARET	Madriat	Pouvoir à Bernard Veissière
Christian MAERTEN	Madriat	Pouvoir à Guillaume Rousset
Jean-François GOUEZEC	Mazoirs	X
Frédéric CHABRILLAT	Mazoirs	X
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	X
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	Pouvoir à Guy Goyon
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	X
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUNOUX	Saint Hérent	Pouvoir à Robert Chazalon
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	

Assistaient en outre à la réunion :

Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2015
- Services et vie locale
- Dynamiques économiques
- Environnement et transition énergétique
- Aménagement du territoire
- Vie intercommunale et moyens associés

- Questions diverses

L'an deux mil quinze, le quinze décembre à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président, Bernard Veissière, en date du 3 décembre 2015.

14 conseillers sont présents, 6 conseillers ont donné pouvoir, le quorum est donc atteint.

Robert Chazalon est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 10 novembre 2015

Le Président indique que le compte rendu de la séance du 10 novembre 2015 a été envoyé à chacun des conseillers. Il reprend le compte-rendu et demande si des remarques sont à formuler.

Jean-Louis Lenègre rappelle que le conseil avait validé le remboursement de 70 € de taxi à Monsieur le Président et demande quel était l'objet de la réunion. Bernard Veissière indique qu'il s'est rendu à Paris, pour deux réunions, l'une relevant du SIEG et la seconde relevant d'Ardes Communauté ce qui explique que l'ensemble des dépenses ait pu être mutualisé et que le coût reste réduit pour Ardes Communauté. Il précise qu'il est allé au siège de Vacances Pour Tous International, accompagné d'Alexandre Duboc, pour faire un bilan de l'exploitation et de la convention de gestion et que différents points techniques ont été abordés : le tarif du réseau de chaleur, la tarification de la salle multi-activité, et la fin des travaux, notamment.

Guy Goyon s'excuse de ne pas avoir pu assister à la dernière réunion mais indique qu'il a lu attentivement le compte-rendu. Il estime que le fonctionnement d'Ardes Communauté est trop important et que les taux d'impôts sont beaucoup trop forts, en raison de ce fonctionnement.

Bernard Veissière rappelle que les taux d'imposition sont votés par le conseil communautaire et qu'ils ont été validés en avril dernier à la quasi unanimité (1 ou 2 votes contre selon les cas). Il précise d'ailleurs que la fusion des communautés devrait amener une baisse globale des taux pour les habitants d'Ardes Communauté.

Guillaume Rousset modère le propos de Guy Goyon en rappelant que les impôts sont un taux multiplié par une base et que sur Ardes Communauté les bases sont très faibles (par rapport aux autres territoires) et que par conséquent la somme d'impôts n'est pas forcément élevée.

Guy Goyon insiste sur le fait que les taux sont forts. Il estime que la collectivité vit au-dessus de ses moyens et que des économies restent à trouver. Bernard Veissière demande ce que signifie « vivre au-dessus de ses moyens » dans la mesure où les activités sont financées. Il propose à Guy Goyon de formuler des propositions et indique que les services d'Ardes Communauté pourront mettre à sa disposition toutes les données qu'il demandera.

Guy Goyon illustre son propos en indiquant que, par exemple, les actions culturelles coûtent bien trop cher. Jocelyne Mansana n'est pas d'accord avec ce propos et salue la qualité des actions culturelles mises en place et qu'elle peut comparer avec celles d'autres endroits.

Guy Goyon estime que les services coûtent de plus en plus cher sans qu'il y ait de plus value pour les habitants. Bernard Veissière rappelle qu'avant Ardes Communauté, certains services n'existaient pas (centre de loisirs, médiathèque, CIAS, ...) et que d'autres étaient à la charge des communes (déneigement, ordures ménagères hors dépenses couvertes par la T.E.O.M...)

Jean-Louis Lenègre estime que ces deux derniers services n'étaient pas moins efficaces quand ils étaient assurés par les communes.

Guy Goyon cite le cas de la T.E.O.M. et indique, à titre d'exemple, que personnellement, il paye cher. Bernard Veissière rappelle que la T.E.O.M finance le service de collecte des déchets de manière générale et que c'est le foncier bâti qui en est l'assiette, ce qui peut à la marge être source d'inégalité pour certains foyers. Il n'existe pas de système idéal. Il renouvelle à Guy Goyon la possibilité de proposer au conseil des économies.

En l'absence d'autres remarques, le compte rendu est **adopté à l'unanimité**.

Services et vie locale

Convention avec les communes d'Ardes et d'Augnat, et St Gervazy pour la mise à disposition des salles nécessaires et des ATSEM dans le cadre des T.A.P.

Guillaume Rousset rappelle que l'organisation des T.A.P. est désormais cadrée administrativement (conventions avec les intervenants, charte d'engagement, fiche d'inscription,...). Lors du dernier conseil, il avait semblé nécessaire de régler le dernier aspect, celui des relations avec les communes. En ce sens, une convention quadripartite Ardes Communauté, commune d'Ardes-sur-Couze, commune d'Augnat, commune de St Gervazy avait été proposée et Mme le Maire d'Augnat avait demandé à étudier plus précisément le document.

Guillaume Rousset présente le projet de convention, après amendement par les communes concernées : les mises à disposition de locaux et de personnel se feront à titre gracieux. Les ATSEM pourront être mises à disposition uniquement sur leur école de rattachement. La convention prendrait effet rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2015 et jusqu'au 31/08/2016.

Accord unanime

Bureau de presse : devenir

Guillaume Rousset rappelle que le conseil communautaire a souhaité en 2013 maintenir le commerce de presse, suite à l'arrêt d'activité de Mme Breuil. Depuis, le chiffre d'affaires a fortement progressé et il avait été souhaité de se libérer des contraintes afférentes à ce commerce (comptabilité, planning, amplitudes d'ouverture,...) au 31 décembre 2015, date de fin du contrat aidé de Mme Adeline Biville.

Il explique qu'en conséquence une annonce a été passée au printemps. L'offre proposait la vente du fonds de commerce pour un montant de l'ordre de 18 000 €, hors stock, le loyer du bâtiment étant à négocier avec la mairie d'Ardes et pouvant être progressif.

Il ajoute que différents candidats ont été reçus et travaillent sur le projet. Toutefois la reprise effective du commerce ne pourra se faire à l'échéance souhaitée initialement (1er janvier 2016).

Il propose donc au conseil de poursuivre l'activité en régie le temps que les porteurs de projets se positionnent définitivement.

Pour cela, il propose de :

- Signer un contrat d'un mois avec Mme Biville pour qu'elle puisse assurer le « tuilage » du service

- Signer un contrat d'avenir avec Mme Roxane Vicq pour une durée d'un an de sorte à ce qu'elle puisse prendre le relais de Mme Biville dans l'attente de la reprise

Accord unanime

Remplacement CLSH à Augnat

Guillaume Rousset expose que le 3 décembre dernier, en raison d'un arrêt maladie d'un personnel d'Ardes Communauté, la commune d'Augnat a mobilisé son personnel pour la tenue du centre de loisirs périscolaire de 16h à 18h.

Il propose au conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec la commune d'Augnat pour la prise en charge de cette prestation.

Accord unanime.

Bernard Veissière estime que cela fait beaucoup de papiers pour des sommes très faibles.

NB : En raison d'une confusion entre les différents acteurs (Ardes Communauté, commune, salarié concerné), un contrat de travail pour ces deux heures a été rendu nécessaire.

Convention CIAS : visite à domicile

Guillaume Rousset rappelle que lors du précédent conseil, la réorganisation des missions du CIAS a été présentée et le Président a été autorisé à signer une convention CIAS / Ardes Communauté de sorte à refacturer 10 % du temps de travail d'Alexandre Duboc et 90 % du temps de travail de Céline Verneyre au CIAS. L'aspect des visites à domicile n'était pas encore complètement cadré. Laura Bernhardt a accepté de se former à cette mission et de réaliser les visites nécessaires sur 2016. Ce besoin étant plus ponctuel et ne représentant pas un pourcentage de temps fixe, Guillaume Rousset propose d'ajouter à la convention Ardes Communauté / CIAS cet élément et de refacturer forfaitairement chaque visite à hauteur de 40 € (déplacement inclus).

Accord unanime.

Information : Etude « Maison de service », point d'étape

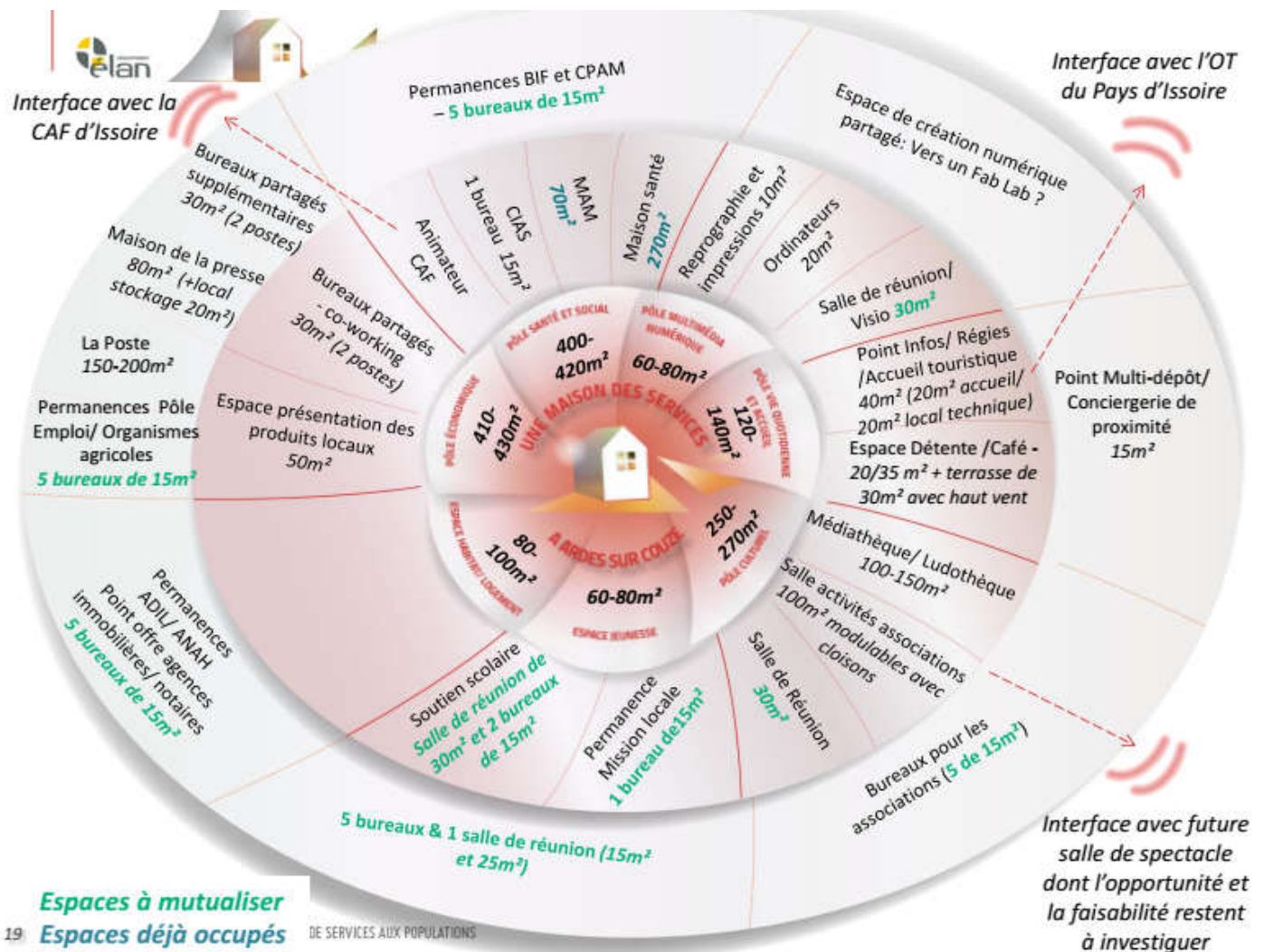
Guillaume Rousset présente la synthèse de la 1^{ère} étape de l'étude de programmation de la maison de services / tiers lieu d'Ardes Communauté.

Il présente ainsi une rosace établie par le cabinet Elan Développement, en trois cercles :

Le premier constitue les grands pôles

Le deuxième correspond aux éléments concrets de ces grands pôles, dans une première, soit les services indispensables

Le troisième correspond à une seconde phase idéale.



Guillaume Rousset rappelle que concrètement Ardes Communauté ne portera que les premières étapes de l'opération mais qu'il est nécessaire d'avoir un bon projet pour ancrer durablement les services sur ce territoire, et de le financer au mieux dès maintenant.

Guy Goyon demande à être prudent avec les chiffres qu'il juge alléchants, mais qui ne prennent pas en compte les dépassements.

Bernard Veissière rappelle à tous que sur le centre touristique les dépassements ont été de moins de 5 % par rapport au budget établi en 2007 / 2008 et qu'Ardes Communauté a toujours été vigilante sur ce point dans tous ces projets.

Dynamiques Economiques

Station service d'Anzat-le-Luguet

Bernard Veissière rappelle qu'au conseil précédent, il avait été acté deux éléments :

- Le report de l'investissement sur l'automate 24/24 tant que le plan de financement n'est pas sécurisé
- L'étude de la possibilité de gestion de la station temporairement par la commune d'Anzat-le-Luguet.

Pour ce second point, il présente une proposition de convention entre Ardes Communauté et la mairie d'Anzat-le-Luguet.

Emmanuel Correia demande si Ardes Communauté remboursera à la commune les stocks présents dans les cuves à l'issue de la convention. Bernard Veissière confirme que ce sera possible, en fonction de la gestion qui sera mise en œuvre par la suite.

Emmanuel Correia propose que la commune d'Anzat prenne les lignes téléphoniques en son nom. Ceci est validé.

Guy Goyon demande ce qu'est le barème des prix. Guillaume Rousset indique que les prix sont fixés par le prestataire dans le cadre du marché selon un barème qui change à chaque commande.

Jocelyne Mansana demande quelle sera l'ouverture de la station. Emmanuel Correia indique qu'il est proposé deux heures, deux matinées par semaine.

Jean-Louis Lenègre revient au projet d'investissement et demande s'il y a des chances d'avoir des subventions, sachant que, selon lui, l'investissement de départ ne se justifiait pas économiquement. Jean-François Gouézec indique qu'il s'agit plus d'un service à la population.

Alexandre Duboc indique qu'une demande d'aide a été déposée au FISAC mais que les délais d'instructions sont longs. Une pré-demande d'aide a été faite au Leader, mais le conventionnement n'étant pas encore opérationnel, il ne peut y avoir d'accord pour le moment.

Bernard Veissière soumet la convention proposée au vote.

Accord unanime.

Aménagement du territoire

Actualité du P.L.U.I.

Le Président rappelle qu'Ardes Communauté a acté la prescription de son P.L.U.I. en novembre 2014. En avril 2015, le projet a été inscrit au budget d'Ardes Communauté à hauteur de 150 000 € H.T.

Sur ce montant, Ardes Communauté avait obtenue 81 000 € de Dotation Globale de Décentralisation et a été, depuis, retenue à un appel à projets du ministère de l'environnement et a ainsi été notifiée de 20 000 € d'aides supplémentaires.

Le plan de financement pourrait donc être le suivant :

- DGD :	81 000 €
- Appel à projet	20 000 €
- Conseil Départemental	19 000 €
- Ardes Communauté	30 000 €
TOTAL :	150 000 € H.T.

Les documents de consultation sont en cours de finalisation, notamment le cahier des charges, qui est une des pièces à fournir pour le dossier de subvention au Conseil Départemental. Le Président propose que le cahier des charges soit validé en commission.

Le Président ajoute que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a prévu dans son article 37 les modalités de poursuite des procédures engagées.

Pour les P.L.U.I., la future communauté compétente est la maîtrise d'ouvrage de ces procédures. Elle peut donc poursuivre les démarches en cours.

S'agissant donc d'un projet bien financé et qui pourra être mené à son terme par la future communauté, Bernard Veissière propose donc de poursuivre la démarche, demande au conseil de l'autoriser à solliciter une aide supplémentaire du Conseil Départemental telle que ci-dessus présentée et de lancer la consultation (la notification au prestataire n'interviendrait qu'à partir du moment où le plan de financement serait complet).

Accord unanime.

Environnement et transition énergétique

Projet éolien

Le Président explique qu'une réunion a eu lieu le 23 octobre à la Préfecture sur les enjeux éoliens en Auvergne et notamment il a été cherché un consensus entre les attentes de l'Armée de l'Air, les attentes des acteurs locaux, et enfin les données quantitatives actées dans le cadre des schémas nationaux et régionaux.

Il ressort des débats, pour ce qui concerne les projets d'Ardes Communauté, que l'Armée de l'Air ne pourrait autoriser l'implantation d'éoliennes dans le S.E.T.B.A (secteur d'entraînement à très basse altitude) que s'il y a une proximité directe (de l'ordre de moins de deux kilomètres) avec un parc existant pour éviter le mitage du S.E.T.B.A. et limiter l'effet de barrières produit par plusieurs parcs dans des zones resserrées.

Aussi, le Président conclut que le projet engagé sur les communes de Mazoires et d'Anzat, en partenariat avec VSB Energies Nouvelles est mis en difficulté. Il précise que toutefois, une analyse cartographique montre qu'il serait possible d'implantation des éoliennes en intensifiant le parc existant.

VSB serait prêt à s'y investir. Par ailleurs, des discussions préliminaires avaient eu lieu avec Eolfi.

Au vu de ce nouveau contexte, le Président propose au conseil d'engager une nouvelle réflexion sur la densification du parc éolien du Saulzet et de consulter les deux investisseurs partenaires, dans l'intérêt du territoire, afin de connaître leurs propositions.

Accord unanime.

Vie intercommunale et moyens associés

Personnel :

Augmentation de Mme Laura Bernhardt

Le Président rappelle que Mme Laura Bernhardt a accepté de se former en vue de réaliser les visites à domicile dans le cadre du CIAS. Compte tenu de cet engagement et de ces missions nouvelles, il propose une augmentation de salaires de 50 € nets par mois.

Accord unanime.

Service O.M. : problème survenu le 27 novembre dernier

Le Président souhaite informer l'assemblée que le 27 novembre dernier, MM. Patrick Paul Bapt, Didier Coignoux et Denis Verdier ont fait la tournée des ordures ménagères ensemble en partant à 5h20 environ.

Vers 13h40, Patrick Paul Bapt a été retrouvé inanimé et blessé dans les garages techniques et l'intervention des pompiers a été nécessaire. Les gendarmes ont également été appelés (via les

pompiers) et ceux-ci ont procédé à un contrôle d'alcoolémie sur M. Bapt ; ce contrôle s'est avéré positif.

En conséquence et au vu de la gravité des faits, le Président a décidé :

- D'adresser un avertissement à M. Verdier (contrat de droit privé)
- D'adresser un blâme à M. Coignoux
- De suspendre à titre conservatoire M. Bapt à compter du 1^{er} décembre 2015 et d'engager une procédure disciplinaire à son encontre.

Le Président explique que, de ce fait, les services techniques se trouvent en effectif réduit, avec 6 agents dont 4 peuvent être mobilisés pour la viabilité hivernale. Il n'en reste alors que deux pour les ordures ménagères dont M. Infante qui ne peut être affecté à la tâche de ripeur pour raison de santé.

Il propose donc au conseil de l'autoriser à procéder à tout type d'embauche en vue de permettre la continuité des services (vacataire, contrat aidé,...).

Accord unanime.

Désignation d'un représentant à la Commission Consultative Paritaire du SIEG

Le Président explique que la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte introduit la création d'une commission consultative paritaire au sein de certains organismes dont le S.I.E.G. Il est donc nécessaire de désigner un représentant pour Ardes Communauté. Patrick Pelissier se porte candidat. Sa candidature est validée à l'unanimité.

Décision modificative n° 2 sur le budget centre touristique

Le Président expose que les frais d'actes et de contentieux ont été plus importants que prévu, notamment du fait de l'affaire en cours avec Sorebat, titulaire du lot de gros œuvre.

Il propose donc la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Accord unanime.

Décision modificative n°1 sur le budget principal

Le Président expose que des ajustements sont nécessaires sur le budget principal et propose donc la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60618 : Autres fournitures non stockables	3 052,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 052,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6554 : Contributions aux organismes de regroupement	0,00 €	3 052,04 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	3 052,04 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 052,04 €	3 052,04 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Accord unanime.

Questions diverses :

Prochaines dates :

- Noël des commerçants : du 6 au 21 décembre.
- Comité de pilotage du P.E.D.T. : le 12 janvier 2016 à 16h30 à Ardes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 16h30.